

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Rapport d'Orientation
Budgétaire 2024 - ROB

SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril 2024 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 03 avril s'est réuni salle TOURNILHAC à la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Michel
COMBRONDE, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric
BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Thierry BARTHELEMY à Claude GOUILLON-CHENOT,
Farida LAID à Francis ROUX

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L.2312-1 ;
- **Vu** la loi du 6 février 1992 (article 11 et 12) ;
- **Vu** la loi NOTRE, article 107 : afin d'améliorer l'information des conseillers, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) ;
- **Considérant** que ce rapport doit comporter :
 - les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
 - la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
 - la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
 - les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Prend** acte, après débat, du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024

Le secrétaire de séance,

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT



Le Maire,

Stéphane RODIER

